Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200745-20251202-2025_45-DE

N° 2025.45

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR
COMMUNE de LE HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 21 novembre 2025 *Date d'affichage : 21 novembre 2025*

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.

***Présents** : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL Adjoints - Hervé OLLIVIER Conseiller délégué – Jean-Philippe RAOULT - Marina GUILLOT FLOURIOT - Laurent NOËL Gaëtan HERVÉ - Stéphanie COURCOUX*

***Excusés :** Christophe LE MEUR donne pouvoir à Yves DUÉDAL - Isabelle LE BARS donne pouvoir à Jean-Pierre LE BIHAN*
***Absents :** Roselyne LEVRIER - Jérôme AUDOUIN - Gérard LECOMTE*

***Secrétaire** : Stéphanie COURCOUX*

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0

SALLE POLYVALENTE – REFFECTION DU PARQUET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a approuvé le 11 février 2025 une demande de subvention départementale au titre du contrat de territoire 2022-2027.

La dotation pour la commune est de 87 268 €, cumulable sur 6 ans. La subvention est plafonnée à 70% du montant des dépenses éligibles et le montant minimum de travaux HT est de 14 300 €.

Une partie de la dotation a déjà été affectée à la réhabilitation de l'ancienne mairie – salle des associations pour un montant de 77 268 €.

La salle polyvalente nécessite une réfection du parquet.

Le Maire propose d'attribuer la quote-part restante de 10 000 € aux travaux de réfection du parquet de la salle polyvalente.

Des devis ont été sollicités auprès d'entreprises de menuiserie et de carrelage. Le conseil municipal souhaite mettre du carrelage en pourtour de la salle et au niveau du bar et refaire le parquet dans le centre de la salle.

ARTISANS / PROPOSITION	MENUISERIE FALHER Rostrenen	MENGUY JY - Menuiserie Corlay	Carrelage LE BORGNE Quessoy	FALHER P.- Carrelage Plélauff
Remplacement du parquet sur toute la surface	74 611.49 €	48 360.21 €		
Remplacement du parquet + pourtour en carrelage		41 730.74 €	13 164.80 €	18 516.00 €
Remplacement du parquet par du carrelage			22 230.76 €	30 924.00 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 022-212200745-20251202-2025_45-DE

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Entreprises retenues MENGUY JY et Carrelage FALHER

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Travaux Dépose du parquet existant Fourniture et pose de parquet flottant Pose du carrelage	60 246,74 €	Organisme sollicité Département "Contrat de territoire 2022-2027"	10 000,00 €	16.5
		Autofinancement	50 246,74 €	83.5
TOTAL	**60 246,74 € HT**	**TOTAL**	**60 246,74 € HT**	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE VALIDER** les propositions de l'entreprise MENGUY Menuiserie pour un montant de 41 730,74€ TTC et de l'entreprise FALHER Carrelage pour un montant de 18 516,00 € TTC
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la commune
- **DE SOLLICITER** une subvention au titre du contrat de territoire pour la réalisation des travaux de réfection du parquet de la salle polyvalente
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré le 2 décembre 2025
Le Maire,

Jean-Pierre LE BIHAN

MAIRIE LE HAUT-CORLAY 22 (Côtes-d'Armor)